

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des relations avec le Citoyen

Organisme : Ministère de la Justice

Domaine de la prestation : exécution des sentences pénales

Objet de la prestation : attestation de sursis d'exécution d'un jugement pénal

Conditions d'obtention

Lorsque la décision pénale rendue contre le demandeur est devenue définitive.

Pièces à fournir

- *Demande écrite simple.*
- *Copie de la carte d'identité.*
- *Sentence de sursis à exécution rendue par le tribunal concerné.*
- *Minute du jugement pénal.*
- *Timbre fiscal (1 dinar)*

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
-Dépôt du dossier -Révision du jugement et de la sentence de sursis d'exécution -délivrance de l'attestation à l'intéressé	- Greffe du tribunal - Greffier en chef	1 jour

Lieu de dépôt du dossier

Service : greffe du tribunal du lieu où la sentence de sursis à exécution a été rendue

Adresse : lieu du tribunal concerné.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : le même lieu de dépôt du dossier

Adresse : lieu du tribunal concerné.

Délai d'obtention de la prestation

1 jour

Références législatives et / ou réglementaires

- Décret n° 2568 du 25/12/1995.

- Code des droits de l'enregistrement et de timbre.